



# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2021

---

Lieu : Salle du Canoë Kayak de Fontane

Heure de début : 18h40

Heure de fin : 21h15

## Participants :

- **Membres présents** : ALLEON Jérémie – DE ANGELIS Frédéric – DE CASTRO Fernand – DUCLAUT Didier – FOMBONNE Johann – GALDEMAS Christophe – GUILLERMET Joann – LEFEVRE Christian – MARGIRIER Cyrille – MEYRAND Mickaël – MOREL Didier – PACHOT Patrick – PARIS Jonathan – PERRIER Bruno - ROLETTI Emmanuel – SASTRE Jérémie – ZOUAOUI Sofiane.
  
- **Membres excusés** : /
  
- **Membres absents** : PRAY Jean-Luc.



---

## ORDRE DU JOUR

---

- **Mots du président**

Frédéric a commencé ce conseil d'administration en remerciant l'ancien conseil d'administration pour son travail effectué au cours du dernier mandat. Il a également remercié le nouveau CA pour avoir répondu présent pour les prochaines années à venir. Frédéric en a profité pour rappeler rapidement les grandes missions qui conditionneront le prochain mandat, à savoir la garderie ainsi que les jeunes au travers des APN.

Patrick, en tant que nouveau trésorier, a enchaîné en présentant dans les grandes lignes le bilan financier pour 2021. Il a souligné qu'au niveau de la vente des cartes de pêche, nous retrouvons quasiment les chiffres des années 2015-2016 avec environ 800 cartes de pêche personne majeure.

- **Présentation et validation de la cooptation de membres au conseil d'administration**

Après une rapide présentation de chacun des quatre membres proposés pour la cooptation, le conseil d'administration a procédé au vote.

➔ ***Cyrille MARGIRIER, Jonathan PARIS, Bruno PERRIER et Jean-Luc PRAY ont tous été accepté à l'unanimité des voix pour être membres cooptés.***

- **Information garderie**

Frédéric a fait un constat alarmant en soulignant qu'il ne restait qu'un garde-pêche particulier sur l'association : Sylvain SOUVIGNET. Compte tenu du domaine, il apparaît nécessaire de trouver d'autres GPP.

William BRUNET et un collègue à lui seraient intéressés pour passer les deux modules afin de devenir GPP. Matéo DORME serait également intéressé, mais doit se renseigner pour la compatibilité avec son statut de gendarme réserviste.

Cyrille BELANGER a également réitéré sa demande pour être garde-pêche particulier et a reçu un **avis défavorable de la part du conseil d'administration.**

➔ **Jérémy se charge de la rédaction des dossiers afin de les envoyer à la Fédération de Pêche de l'Ardèche**

➔ **Frédéric se charge de mettre à jour les cartes du domaine piscicole en intégrant le Lac des Sauzets.**

➔ **Il sera demandé à la Fédération la possibilité d'organiser sur le département une session de formation GPP avec les deux modules (module 1 : partie juridique commune avec les gardes Chasse et module 3 : pratique de la pêche).**



- **Organisation des déversements**

Le détail des tous les déversements prévus pour l'année 2022 a été repris (**voir doc N°1 en pièce jointe**) :

- Lac du Ternay et Lac de Vert : Les quantités ont été prévues et validées lors du dernier CA du 14 Octobre 2021.
- Lac des Sauzets : Jonathan PARIS a souligné la possibilité de déverser du black bass : 20 kg de black bass seront prévus pour 2022
- Déversements de truites portion en rivière : Les quantités ont été prévues et validées lors du dernier CA du 14 Octobre 2021.
- Déversements de truitelles AEC (non chauffées) : Les quantités ont été prévues et validées lors du dernier CA du 14 Octobre 2021.  
*Joann GUILLERMET a observé une diminution des prises suite au deuxième déversement. Des sondages par pêche à l'électricité pourront être demandés à la Fédération pour suivre cette évolution.*
- Déversements de truitelles fario : Les quantités ont été prévues et validées lors du dernier CA du 14 Octobre 2021.

*Une réflexion a été lancée concernant la gestion future de la Basse Cance, comme ce qui a été fait sur le bassin de la rivière Ardèche.*

- **Elaboration du Buldo**

Mis de côté en 2021, le Buldo devrait faire son retour pour cette nouvelle saison 2022. Son élaboration (8 pages) et son impression sont prévues juste avant l'ouverture de la première catégorie, afin d'être distribué au plus grand nombre lors de la prise des cartes de pêche chez nos dépositaires. Il sera également disponible en version informatique sur notre site internet.

Mickaël MEYRAND se charge toujours de sa mise en page. Un rétro-planning sera prévu afin de coller au mieux aux échéances. Il faudra faire parvenir un maximum de photos à Mickaël afin d'agrémenter le document.

La rédaction des articles est relativement libre et ouverte à tous les membres du conseil d'administration, et les sujets peuvent être divers et variés... Toutes les idées sont bonnes à prendre.

Didier DUCLAUT et Christophe GALDEMAS se chargent de rédiger un article/reportage sur une sortie pêche.

**➔ Jérémie se charge avant Noël d'envoyer un mail à tout le conseil d'administration pour les idées et rédaction d'articles**



- **Présentation du nouveau règlement du Lac de Vert + Bilan 2021**

Frédéric a fait un rapide retour sur la journée de nettoyage au lac de Vert qui a eu lieu le 04 Décembre dernier où efficacité et bonne humeur étaient de la partie.

Patrick a présenté le bilan financier du Lac de Vert pour 2021 (**voir doc N°2 en pièce jointe**).

La réalisation des nouveaux timbres du Lac de Vert sera faite par Mickaël Meyrand

Patrick a ensuite enchaîné en détaillant le nouveau règlement du Lac de Vert pour 2022 (**voir doc N°3 en pièce jointe**).

**Deux changements ont été adoptés :**

- ➔ **Pêche du brochet : 1 (un) brochet par jour / pêcheur. Fenêtre de capture : uniquement entre 60 cm et 80 cm**
- ➔ **Pêche de la perche commune : 3 (trois) perches par jour / pêcheur.**

- **Responsables de ruisseaux**

Frédéric a commencé le sujet en rappelant les rôles des responsables de ruisseaux qui sont avant tout des sentinelles locales et nos points de liaisons.

Un point sur les responsables de ruisseaux a permis de mettre en avant les manques qu'il y avait sur certains secteurs :

- Limony aval : Stéphane NOWAK
- Limony amont : Gérard REVELLON + Alain SAGNOL
- Ay aval : Pierre PLANTA
- Torrenson : Michel SEUX
- Ozon : Michel BOBICHON
- Embrun : Sylvain SOUVIGNET
- Ecoutay : Philippe GERET

- ➔ **Il y a donc des manques de responsables sur l'Ay amont, la Cance (aval et amont), la Deûme, le Lignon et le Crémieux.**

Frédéric souhaiterait également trouver des responsables pour les plans d'eau.

- ➔ **Christophe GALDEMAS se propose d'être le responsable pour le Lac du Ternay. Il reste à trouver des responsables pour le Lac de Vert et pour le Lac des Sauzets.**



- **Création / réactivation des commissions (APN, Déversements, Parcours, Garderie...)**

Plusieurs commissions avaient été créées. Certaines fonctionnent très bien (commission déversements), et d'autres méritent d'être relancées.

- Commission « déversements » : constituée de Patrick PACHOT, Christophe GALDEMAS, Emmanuel ROLETTI, Sylvain SOUVIGNET et Frédéric DE ANGELIS ;
- Commission « Ateliers Pêche et Nature (APN) » : Jérémie ALLEON, Jonathan PARIS, Fernand DE CASTRO, Joann GUILLERMET et Jérémie SASTRE ;
- Commission « Parcours/entretien/nettoyage » : Christian LEFEVRE, Joann GUILLERMET, Jonathan PARIS ;
- Commission « garderie » : Sylvain SOUVIGNET, Jérémie SASTRE... et les potentiels futurs GPP qui seront assermentés.

➔ **Jérémie ALLEON et Jérémie SASTRE sont chargés de l'organisation de la prochaine rencontre float tube, en partenariat avec Philippe CROUZET (Fishing Fever). Il faudra bien prévoir d'attaquer toutes les demandes administratives 3 mois avant la date de compétition.**

Il a été proposé également de suivre le panneautage de tous les parcours de l'association. Certains panneaux, comme par exemple ceux de la basse Cance, sont absents ou détruits. Le conseil d'administration va demander l'appui du Club Mouche.

Bastien LEBRA, l'agent de développement de l'AAPPMA de l'Eyrieux au Rhône a contacté Frédéric pour la création de panneaux d'information pour les pêcheurs, sur le thème des frayères à truite. En effet, comme nous l'avons effectué il y a quelques années, il souhaiterait pouvoir positionner des panneaux expliquant la fraie de la truite, et surtout comment fonctionne une frayère pour informer les pêcheurs au moment de l'ouverture sur les mauvais gestes à éviter (les œufs n'ont parfois pas encore eu le temps d'éclore qu'ils ont piétinés par les pêcheurs).

➔ **Le CA a validé l'engagement pour la commande, soit 10 panneaux à 34€ TTC pièce.**

- **Assemblée générale 2022**

La date retenue pour l'assemblée générale est le **04 Février 2022 à 19h00 à la Halle aux Muletiers de la Lombardière**. Le coût de la salle est de 73,00€ (correspondant au forfait technique et nettoyage).

➔ **La salle a été réservée par Frédéric et les conventions seront rédigées au mois de Janvier.**



- **RISE Festival 2022**

L'association souhaiterait organiser la projection sur le Nord Ardèche du RISE Festival (Festival International du Film de Pêche à la mouche). Didier MOREL, avec l'appui du Club Mouche, est le porteur de ce projet.

Didier avait soumis la possibilité de l'organiser à la salle de Roiffieux (800€ de location) mais la salle ne possède pas de projecteur adapté (projecteur DCP). La location de ce projecteur coûterait 1000€. Soit un total de 1800€.

La Fédération pourrait participer au financement de cette manifestation à hauteur de 50% si le coût se rapproche de celui d'Aubenas (le RISE Festival sera aussi projeté à Aubenas et la Fédération participerait pour les deux manifestations). L'autre moitié sera à la charge de la Fédération.

Afin de réduire les coûts, Frédéric a contacté le cinéma Les Nacelles afin d'avoir un devis (réponse aux alentours du 12 Décembre).

- **Informations Fédération 07**

Le Conseil d'administration de la Fédération de pêche de l'Ardèche s'est réuni le 06 décembre 2021. Frédéric fait remonter plusieurs informations :

- Lac de Véron : 185 cartes vendues en réservoir depuis début octobre. Noël du Lac (à l'occasion du marché de Noël de St-Agrève) : Déstockage d'une partie des poissons du réservoir, prévu le 19 décembre 2021 : prix 20 € pour 6 poissons maille < 50 cm. Fermeture du lac pour raisons météo après, réouverture début février 2022 suivant les conditions météo ;  
Personnel (deux personnes travaillent sur le site ou à la fédération) ;  
Ouverture du restaurant en gérance en avril 2022 normalement ;
- Réunion Présidents Trésoriers et délégués à la FD : prévue le 05/02 à la fédération 10h00-12h30 ;
- Demande d'information et de formation des AAPPMA de manière régulière ;
- Demande de mise en place des modules de formation pour les GPP en Ardèche ;
- Réunion accès Rhône avec les Fédération de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche : le 20 décembre 2021 à Valence : signature d'un courrier commun à destination de CNR.
- Rise festival Aubenas : le 10 mars.
- Elections fédérales : le 19 mars 2022.
- Congrès FD07 : le 15 mai 2022 date de départ à la retraite du Directeur Christian BOUCANSAUD.



- **Divers**

- Signature de trois avenants pour la prolongation des baux de pêche sur le Domaine Public Fluvial jusqu'à fin 2022.
- Intervention taille de sécurisation sur le cèdre de Gallélaure réalisée par Monsieur Dominique LAFOND pour un montant de 900€ TTC
- Prévoir une demi-journée intervention sur les cabanes du Ternay.
- Concours retraités à Vert le jeudi 09 juin, organisé par la section Coup
- Rencontre programmée le lundi 20/12 de Frédéric avec l'adjoint de la mairie de Vernosc et le président de l'ASA du Lac de Vert au sujet des ornières dans le chemin et le parking sud du lac.
- Assurance pour les membres du bureau.
- Organisation d'une battle-boat sur le Rhône (intra CA ou inter-AAPPMA).

- **Tour de table**

Pas de remarques particulières, mais, tous les membres sont heureux de pouvoir repartir dans une ambiance conviviale au sein du conseil d'administration.

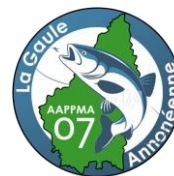
SASTRE Jérémie  
Secrétaire

DE ANGELIS Frédéric  
Président

---

DATE D'APPROBATION :

# Déversements 2022 Gaule Annonéenne



## 1 – LAC DE VERT

### POISSONS BLANCS ET CARNASSIERS

- Gardons et rotengles 1-2 étés à 6,10 €/kg : 50 kg soit un total de 305,00 €
- Gardons et rotengles 2-3 étés à 6,10 €/kg : 20 kg soit un total de 122,00 €
- Tanches 2-3 étés à 6,10 €/kg : 20 kg soit un total de 122,00 €
- Black-Bass 1-2 étés à 23 €/kg : 25 kg soit un total de 575,00 €

**Total pisciculture de Dombes étangs : 1124,00 €**

### TRUITES ARC-EN-CIEL

500 kg de truites portions et 125 kg de truites trophées avec la répartition suivante :

- 06 janvier 2022 : 100 kg de truites portions + 25 kg de truites trophées 1 kg et +
- 10 février 2022 : 100 kg de truites portions + 25 kg de truites trophées 1 kg et +
- 10 mars 2022 : 100 kg de truites portions + 25 kg de truites trophées 1 kg et +
- 14 avril 2022 : 100 kg de truites portions + 25 kg de truites trophées 1 kg et +
- 12 mai 2022 : 100 kg de truites portions + 25 kg de truites trophées 1 kg et +

Tarif :

- Truite portion 5,80 kg soit un total de : 2900 €.
- Truite trophée 6,5 kg soit un total de : 812, 50 €

**Total pisciculture de Dombes étangs : 3712,50 €**

**TOTAL INVESTISSEMENT DEVERSEMENTS VERT 2022 : 4836,50 €**

Pour mémoire : location du lac 1712,00 € soit un total de dépense pour Vert de 6 548,50 €

## 2 – LAC DU TERNAY

### POISSONS BLANCS ET CARNASSIERS

- Gardons et rotengles 1-2 étés à 6,10 €/kg : 100 kg soit un total de 610,00 €
- Brochets 2-3 étés (50 cm et +) à 15,50 €/kg : 40 kg soit un total de 620,00 €
- Sandrettes 1 été (+ ou – 20 cm) à 4,50 €/pièce : 170 pièces soit un total de 765,00 €
- Sandres 40 cm et + à 26,00 €/kg : 28 kg soit un total de 728,00 €

**Total pisciculture de Dombes étangs : 2723,00 €**

**TOTAL INVESTISSEMENT DEVERSEMENTS TERNAY 2022 : 2723,50 €**

## 3 – LAC DES SAUZETS (PROPOSE ET VALIDE EN CA)

### POISSONS BLANCS ET CARNASSIERS

- Black-Bass 1-2 étés à 23 €/kg : 20kg soit un total de 460,00 €

**TOTAL INVESTISSEMENT DEVERSEMENTS SAUZETS 2022 : 460,00 €**



**4– DEVERSEMENTS TRUITES PORTIONS EN RIVIERES A GESTION PARTIMONIALE DIFFEREES (NON-CONFORMES) Pisciculture de la Clavarines**

- Le 5 mars 2022 : 300 kg de truites portions à 5,80 €/kg soit un total de 1740,00 €

**TOTAL INVESTISSEMENT DEVERSEMENTS RIVIERES 2022 (truites portions) : 1740,00 €**

**5 – DEVERSEMENTS ALEVINS DE TRUITELLES AEC (NON CHAUFFES) – BASSE CANCE - Pisciculture de La SONE**

- Mi-février 5000 alevins, prix variables selon la taille des alevins au moment du déversement.  
Estimation du coût : environ 450 € + transport et frais annexes.

**6 – DEVERSEMENTS ALEVINS DE TRUITELLES FARIO - Pisciculture de La SONE**

- Rivières Deûme – Torrenson – Limony
- Octobre 2022 2500 alevins , prix variables selon la taille des alevins au moment du déversement.

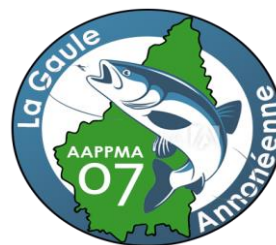
## Bilan Lac de vert

### Ventes 2021

	Tarif	L'Homme des Bois	Tabac Alessandri	Presse Boulieu	Vival Vernosc	Office du Tourisme	Permanences GA	Total cartes	Total euros
Carte annuelle non adhérent	50	9			1		2	12	600
Carte annuelle adhérent	25	50	9	15	26	24	38	162	4050
Carte annuelle moins 12 ans	20	14	6	5	2	6	14	47	940
Carte journalière	15	15						15	225
<b>TOTAL 2021</b>									5815

### Dépenses

Location annuelle	1735,00
Déversement poissons blancs	1260,50
Déversements TAEC	3824,37
Opération entretien	45
Ristourne Vival	29
<b>TOTAL</b>	<b>6864,87</b>

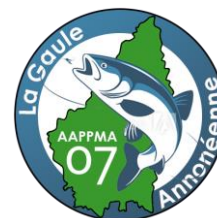


**Bilan** **-1049,87**

Un bilan négatif qu'il convient de pondérer car le redémarrage de la pêche sur ce lac nous a permis d'enregistrer le retour de pêcheurs qui ne prenaient plus leur carte de pêche. Ce nombre est difficilement mesurable, mais, avec une fourchette moyenne, on peut dire que le Lac de Vert est à l'équilibre ou proche de l'être. Le retour d'animations et la volonté d'y développer la pêche des carnassiers devraient apporter aussi une nouvelle dynamique.



## LAC DE VERT RÈGLEMENT ANNÉE 2022



### Généralités

Ce lac, situé sur la commune de Vernosc, est la propriété de l'Association Syndicale Autorisée du ruisseau de Vert.

Pour avoir le droit de pêcher sur ce lac, en plus de la carte de pêche, il faut **obligatoirement** s'acquitter d'une cotisation annuelle spéciale (timbre), ou d'un titre d'autorisation journalière (ticket) de pratique de la pêche sur le plan d'eau de Vert.

### PÊCHER AU LAC DE VERT : TIMBRES ET TICKETS D'ACCÈS, POUR QUI ?

Type d'autorisation à acquérir pour pratiquer la pêche au lac de Vert	Qualité du pêcheur	Pêcheurs titulaires d'une carte de pêche adulte de l'APPMA La Gaule Annonéenne (Carte Personne Majeure, Carte Personne mineure, Carte promotionnelle « Découverte Femme »)	Pêcheurs titulaires d'une Carte Découverte - 12 ans de l'AAPPMA La Gaule Annonéenne	Pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche d'une autre AAPPMA (Ardèche ou autres départements), quelle que soit la carte	Pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche La Gaule Annonéenne ou autre AAPPMA, souhaitant acquérir une autorisation journalière de pêche au lac de Vert
Timbre 25 euros/an		<b>X</b>			
Timbre 20 euros/an			<b>X</b>		
Timbre 50 euros/an				<b>X</b>	
Ticket d'accès journalier à 15 euros		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

### OÙ ACQUÉRIR UNE AUTORISATION DE PÊCHE AU LAC DE VERT (timbre annuel / ticket journalier)

	Timbres/ticket 25,00	20,00	50,00	15,00
<i>Office du Tourisme*</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>L'Homme des Bois*</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Tabac Annonay Alessandri *</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>
<i>Mme ROUX Presse Boulieu*</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>
<i>Vival Vernosc*</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>

\* L'Office du Tourisme Ardèche Grand Air, 1 Place des Cordeliers, 07100 ANNONAY

\* Le magasin l'Homme Des Bois, 136 Rue du ruisseau, 07430 DAVEZIEUX

\* TABAC - Claude ALESSANDRI, 1 place Saint Michel, 07100 ANNONAY

\* MAISON DE LA PRESSE - Geneviève ROUX, Grande Rue, 07100 BOULIEU-LES-ANNONAY

\* Le magasin VIVAL, Les Melzassese, 07430 VERNOSC LES ANNONAY

**Le lac est ouvert du 1er au 31 janvier.**

**Du samedi 12 mars au vendredi 29 avril inclus** (de l'ouverture générale de la 1ère catégorie à l'ouverture du brochet en 2ème catégorie) toute technique susceptible d'attraper un brochet est interdite comme la pêche aux leurres, cuillères, vifs, mort manié...

**Les jeudis de déversement de truites arc en ciel et les vendredis suivants ces déversements, le lac reste fermé à toute forme de pêche. Le lac pourra aussi être exceptionnellement fermé ou réservé pour des manifestations halieutiques.**

**HORMIS POUR LA PÊCHE DE LA CARPE EN BATTERIE, LA PÊCHE EST LIMITÉE  
TOUTE L'ANNÉE À UNE SEULE CANNE PAR PÊCHEUR**

- Pêche de la carpe, du sandre et du black-bass : nombre de capture conservée autorisée : 0 (zéro)
- Pêche du brochet : nombre de capture autorisée : 1 (un) brochet par jour / pêcheur. Taille de capture : uniquement entre 60 et 80 cm
- Pêche de la perche commune : nombre de captures autorisées : 3 (trois) perches par jour / pêcheur
- Pêche de la truite : Le nombre de prises est limité à six (6) truites / jour / pêcheur. Taille légale de capture : 23 cm

**Outre cette réglementation propre à l'association, le règlement de la 2ème catégorie piscicole s'applique.**

**Empoisonnement 2022** : Cinq déversements de truites sont prévus : les jeudis 6 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril et 12 mai.

Au printemps, un déversement de poissons blancs est aussi prévu : carpes, tanches, gardons, rotengles et black-bass.

En cas de niveau d'eau exceptionnellement bas, et dans un souci de préservation de la faune piscicole, l'AAPPMA pourra être contrainte d'interdire la pratique de la pêche. Les pêcheurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement pour cette situation.

**Tout pêcheur en infraction se verra exclu du Lac de Vert pour une durée minimale de 2 ans et des poursuites seront engagées.**

**Plus d'informations :** [www.annonay-peche.com](http://www.annonay-peche.com)

**La pêche est autorisée des rives uniquement (interdiction de navigation) et elle est interdite sur la digue et sur les 30 mètres de chaque côté de celle-ci.**

Avec le souci du développement d'une pêche diversifiée sur le Lac de Vert, un soutien des effectifs de poissons blancs sera régulièrement effectué.

Il est demandé aux pêcheurs au coup relâchant leurs prises de veiller à une bonne stabulation du poisson dans les bourriches lors de la session de pêche, pour une remise à l'eau, la moins impactante possible.

Les gardes particuliers de la Gaule Annonéenne sont assermentés et chargés de faire appliquer strictement cette réglementation. De nombreuses tournées de surveillance

seront continuellement effectuées au cours de la saison. Aucune tolérance ne sera accordée. Toute infraction expose le contrevenant à des sanctions et poursuites.

Amis pêcheurs, randonneurs, marcheurs, promeneurs, cavaliers, cyclistes, vététistes, motards... soyez respectueux du site : veillez à préserver la paisibilité du lieu et des résidents locaux, n'encombrez pas les chemins d'accès, ne laissez aucun déchet sur et autour du plan d'eau. Merci.

En savoir plus, consultez le document édité par la Fédération de Pêche de l'Ardèche et l'Arrêté Réglementaire Permanent Préfectoral

*Ce lac est la propriété de l'Association Syndicale Autorisée du ruisseau de Vert*